

Selon l'esprit de l'Eglise, les morts ne devaient pas être oubliés dans cette fête. Le lendemain, jeudi, Mgr l'archevêque chanta une messe solennelle de requiem pour les prêtres défunts ordonnés par lui.

M. le chanoine Vaillant, agissait comme prêtre assistant ; MM. les chanoines Martin et Savaria, comme diacres d'honneur ; MM. Payette, secrétaire de l'Université Laval, et Choquette, chapelain des Carmélites, comme diacre et sous-diacre d'office.

Ainsi que le jour précédent, toutes les fonctions étaient remplies par des prêtres : M. l'abbé Picotte, porte-croix, M. l'abbé Ferland, cérémoniaire, M. l'abbé Chauvin, thuriféraire, MM. les abbés Geoffrion et Bédard, acolytes, M. l'abbé Marsolais, maître des cérémonies.

Tous les prêtres que les occupations du ministère n'avaient pas rappelés dans leur paroisse, assistaient au chœur.

Ces cérémonies, cette réunion, ces témoignages réciproques de confiance et d'affection sincère ont laissé au fond des âmes un souvenir qui ne s'effacera pas de longtemps.

Quam bonum et jucundum habitare fratres in unum.

Hæc olim meminisse juvabit.

---

## A D R E S S E

PRÉSENTÉE A

**MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL**

PAR

**M. L'ABBÉ C.-A. SANTOIRE**

Vicaire-général de Valleyfield

Monseigneur,



OTRE Grandeur peut contempler en ce jour les représentants des mille vingt-cinq prêtres qui ont reçu d'Elle l'onction sainte et conservent un religieux souvenir à l'égard de l'évêque qui leur a conféré le sacerdoce pour l'éternité.

Nous sommes, Monseigneur, les rayons de votre épiscopat, et c'est de la plénitude de votre sacerdoce que le nôtre tient ses pouvoirs. La grâce, que le Christ de Dieu fait découler si abondamment jusqu'à la dernière des âmes confiées à nos soins, attendait